



BULLETIN COMMUNAL

Numéro 236

Juin 2018

Réunion de Conseil Municipal du 25 Mai 2018

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BONNAUD Alain, BOURASSEAU Isabelle, DA CRUZ Eric, FAUCHARD Ghislain, FOURNIER Bertrand, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé qui est arrivé à la question 3 (délibération 56), HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, RICHARD Marie-Laure.



ABSENTS EXCUSÉS : CAUNEAU Hubert qui a donné pouvoir à JAUNET Jean-Yves, POTIER Richard qui a donné pouvoir à BONNAUD Alain.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HUCTEAU Amélie

Tirage au sort 2018 pour Jury Criminel 2019, en présence d'un représentant des Communes de la RABATELIERE et de LA COPECHAGNIERE

En présence de Mme GUICHET, Adjointe de la Commune de la RABATELIERE et de M. BONNAUDET, Maire de la Commune de LA COPECHAGNIERE, il est procédé au tirage au sort, lequel donne les résultats ci-après :

Commune	N°électeur	Nom	Prénom
LA RABATELIERE	0306	GAUTREAU épouse FOUCHER	Aurélie
CHAUCHE	0985	GUILLET	Alexandra
LA RABATELIERE	0610	REMIGEREAU	Claude
LA COPECHAGNIERE	0083	BOSSIS	Alain
LA RABATELIERE	0238	DUGUY	Didier
CHAUCHE	0247	BONNAUD	Romain
CHAUCHE	1259	MARIONNEAU	Lucette
LA COPECHAGNIERE	0549	RENAUDIN	Charlie
LA COPECHAGNIERE	0369	LAPEYRE	Christophe

Enquête Publique ICPE St Denis La Chevasse du 14/05/2018 au 15/06/2018

Avis à donner sur la demande présentée par M. Bruno RENOLLEAU en vue d'obtenir l'autorisation d'étendre son élevage de volailles, après construction d'un troisième bâtiment avicole.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande formulée par M. Bruno RENOLLEAU en vue d'obtenir l'autorisation d'étendre son élevage avicole, après construction d'un troisième bâtiment avicole, au lieudit « La Motterie » sur le territoire de la commune de ST DENIS LA CHEVASSE.

QHE Le Hameau des Prés

Prix de vente et modalités

Le Conseil Municipal :

❖ **FIXE** les prix de vente **hors taxe** des lots selon le tableau ci-dessous

N° Lot	Surface en m ²	TOTAL HT/LOT	TOTAL TTC/LOT (TVA à 20%)
1	518	25 916.67	31 100.00
2	431	21 583.33	25 900.00
3	414	21 083.33	25 300.00
4	486	23 916.67	28 700.00
5	492	24 250.00	29 100.00
6	500	24 583.33	29 500.00
7	523	25 750.00	30 900.00
10	424	20 916.67	25 100.00
11	464	22 833.33	27 400.00
12	515	25 333.33	30 400.00
13	413	20 666.67	24 800.00
14	419	21 000.00	25 200.00
15	475	23 333.33	28 000.00
16	415	20 416.67	24 500.00

17	420	20 666.67	24 800.00
18	522	26 583.33	31 900.00
19	539	27 416.67	32 900.00
20	474	24 166.67	29 000.00
21	493	25 083.33	30 100.00
22	447	22 750.00	27 300.00

▫ Les lots 8 et 9, réservés pour des logements sociaux, feront l'objet d'une délibération ultérieure.

❖ **APPROUVE** les modalités de cessions suivantes :

- Les acquéreurs devront signer une promesse d'acquisition pour retenir un lot et verser une somme de 1000 € à titre d'arrhes pour valider la réservation du lot à la signature de la promesse, avec possibilité de remboursement à titre exceptionnel par décision du Maire, après examen au cas par cas par le Bureau Municipal, en cas de refus de prêt immobilier pour mener le projet, de perte d'emploi ou mutation professionnelle, hors zone géographique, de maladie de longue durée ou de décès du ou de l'un des acquéreurs ;
- L'acte devra être signé dans les 2 mois après obtention du Permis de Construire et au plus tard 8 mois après la date de signature de la promesse, le dépassement de ce délai valant annulation de la vente, sauf prorogation autorisée par la Commune à la demande de l'acquéreur.
- Obligation d'édifier sur le terrain concerné une construction à usage principal d'habitat qui devra être terminée dans un délai de 3 ans après la signature de l'acte. A défaut, la Commune de CHAUCHE aura la possibilité de racheter ladite parcelle au terme de ces trois années au prix initial de vente ;

❶ *Après la délivrance du Permis de construire une Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) dont le tarif au 1/1/2018 est de 8 €/m² de surface de plancher et une Taxe d'Aménagement seront demandées.*

❷ *Pour permettre de les conseiller dans leurs choix afin d'optimiser leur projet à long terme, les acquéreurs seront accompagnés, en phase conception de leur projet, d'un architecte urbaniste et d'un bureau d'études spécialisé en Maîtrise de l'Energie et Energies Nouvelles missionnés par la Commune, au titre de la « Sensibilisation des futurs acquéreurs » (réunion individuelle d'1h) jusqu'à la délivrance d'un « Visa sur permis de construire » permettant le dépôt du permis de construire en Mairie. En cas d'annulation du projet, ces frais de conseils seront à la charge de l'acquéreur quel que soit le motif de l'annulation.*

❖ **Répartition charges Opération Vallée des Prés**

Le Conseil Municipal confirme la prise en charge des frais inhérents à l'aménagement de l' « Espace La Vallée des Prés » par le Budget Général. Ce nouvel espace va permettre de créer un 3ème « poumon » vert dans le bourg de la Commune, après l'Aire du Foyer Soleil et l'Aire de détente de Fruchet le long de la Petite Maine, avec continuité piétonne par des liaisons douces et cheminements PMR avec les autres quartiers et jeux aménagés. Il sollicitera pour cet aménagement le fonds de concours en 2018 à hauteur de 64 000 €.

la mise en réseau des bibliothèques par la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent – Les Essarts, le Conseil Municipal valide la convention à établir entre la Commune et l'Association « Au Plaisir de Lire » qui gère et anime la bibliothèque. Mme BOURASSEAU Isabelle, représentera la Commune auprès de l'association « Au Plaisir de Lire ». En cas d'empêchement, Mme BARON Myriam sera sa suppléante.

☐ Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts

Convention de mise à disposition d'un délégué à la protection des données

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), dispositif européen applicable dès le 25 mai 2018, le Conseil Municipal valide le projet de convention proposé par la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent – Les Essarts pour la mise à disposition d'un délégué à la protection des données. Il sera chargé d'aider et de conseiller les Communes et l'EPCI.

☐ Personnel Communal

Expérimentation du processus de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 27 Avril 2018 :

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour deux propriétés sises la Brossette et lotissement « Les Chênes »

Prochaine séance du Conseil Municipal :
Vendredi 29 Juin 2018 à 20h30.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.
M. le Maire reçoit le Samedi, de **11h00 à 12h00**, sans rendez-vous.

Date d'attribution ou signature	Entreprise	Montant HT
30/04/2018	SYDEV Passage fourreau sentier piétonnier	3435.00
15/05/2018	ARQUIS ARNAUD Fourniture Baie coulissante Mairie sous-sol	1475.00

16/05/2018	SP DECORS Rebouchage des angles de tableaux Commerce 3	406.56
18/05/2018	VENDEE BUREAU Fournitures salle Arc-En-Ciel pour les chaises	883.48
18/05/2018	RONDEAU Frères Batterie, chargeur batterie et Flexible d'aspiration autolaveuse SAEC	746.00

INFOS PRATIQUES

Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières
Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.		
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre 06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h	02.51.46.28.83



MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203
☎02.51.41.83.09. – mairie-chauche@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30,
le Samedi de 9h00 à 12h00.
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

HALTE-GARDÉRIE ITINÉRANTE

Tous les Mardis de 9h30 à 12h30
à CHAUCHÉ,
au centre périscolaire
«Les Scoubidou».
Renseignements : ☎02.51.34.26.28.
Mme CANTELOUBE /
☎06.43.34.24.22. Mme CRANEGUY
(Arrêt de ce service le 3 Juillet 2018)

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ
Le Jeudi une semaine sur deux
De 8h45 à 12h30 :
Jeudis 11 et 25 Janvier 2018 au centre
périscolaire « Les Scoubidou » -
UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au
☎02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF
Annulation le matin même :
☎07.87.71.97.48

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h
Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h
Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h
Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir
d'une carte qui est à demander à la
Communauté de Communes du Canton de ST
FULGENT

Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)
11, Rue des Forêts – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY
☎02.28.15.31.50.

PERMANENCE DE Mme BLASCO ASSISTANTE SOCIALE

2^{ème} Mardi de chaque mois de 9h30
à 12h à la mairie.
Seulement sur
RDV : ☎02.28.85.76.00.

ADMR

Comité de secteur du Pays
de ST FULGENT - LES ESSARTS
18 Rue des Tilleuls -85250 SAINT FULGENT
☎ : 02.52.61.47.46.

Mail : paysdestfulgent@admr85.org

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et accueil physique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Depuis le 1^{er} Mars 2017, les modalités de délivrance de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ont évolué. Vous pouvez maintenant effectuer votre demande de carte d'identité dans l'une des 19 communes équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales en Vendée (à proximité de Chauché : St Fulgent, les Herbiers, Montaigu, la Roche-sur-Yon). La carte d'identité est désormais traitée de la même manière que le passeport biométrique. La bascule du traitement des cartes d'identité dans l'application titres électroniques sécurisés permet à l'utilisateur :

- D'effectuer sa demande dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil ;
- De ne plus avoir à produire de documents d'état-civil, qui peuvent être obtenus directement par la commune de recueil de sa demande ;
- De bénéficier d'une réduction des délais d'obtention du titre (alignement des délais des CNI et des passeports)

La Mairie de CHAUCHÉ peut toutefois vous donner le formulaire à remplir ainsi que les renseignements liés aux pièces à fournir suivant les cas (renouvellement, perte, vol...)



MESSAGES DES ASSOCIATIONS

BIBLIOTHEQUE :

Bibliothèques des communes de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts avance à grands pas. Merci de noter la fermeture de la Bibliothèque de Chauché

du SAMEDI 30 JUIN INCLUS pour permettre la mise en place du nouvel équipement informatique.

Réouverture le LUNDI 2 JUILLET 2018.

L'accès à la bibliothèque est GRATUITE depuis le 1er janvier 2018 et permettra d'accéder, via le réseau, aux 13 bibliothèques du territoire : livres, CD, DVD, revues.



le 1 juillet 2018

CHAUCHÉ VTT

Dimanche 1 juillet 2018

Chauché (85)

Finale du Trophée Régionale
des Jeunes Vététistes

Bar et restauration sur place

Toutes les infos sur chauche.vtt-over-blog.com ou sur FACEBOOK

SUPER U Crédit Mutuel
Les Nouveaux Commerçants
Saint-Fulgent
LA banque à qui parler



Samedi
30 juin
2018

Entrée gratuite
Restauration sur
place

A l'occasion de Festi-Chauch', les rues suivantes seront fermées :

- 1- La rue de Grasla, de la salle Arc-en-Ciel (carrefour avec la rue du Foyer Soleil) au carrefour avec le lotissement des Acacias et le parking de la salle Arc-en-Ciel
- 2- Rue du Foyer Soleil à l'arrière de la salle Arc-en-Ciel jusqu'à l'extrémité du parking de la salle Arc-en-Ciel

Le parking de la salle Arc-en-Ciel sera également fermé du samedi matin 30/06 au dimanche 1^{er} juillet après-midi.

ACCUEIL

COLLECTE DE PAPIER

A+

Accueil jeunes de chauché se propose de collecter vos déchets papier (minimum A5, carton non déchiré, magazine, sac en papier, annuaire, livre...) aux scoubidous du lundi au vendredi de 7H à 19H et au local Bonnin en face de l'école de 9H à 12H lors de permanences le:

**16 JUIN ; 7 ET 28 JUILLET ; 18 AOÛT
8 ET 29 SEPTEMBRE ; 13 ET 20 OCTOBRE.**

Le papier sera ensuite stocké puis vendu à une entreprise de recyclage.
Les fonds collectés seront utilisés pour réaliser les différents projets menés par les jeunes de la commune dans le cadre de l'Accueil Jeunes.



escale.aj@gmail.com

La revue de presse

Mai 2018

**TOUS les vieux papiers se trient et se recyclent
UN VRAI JEU D'ECOLIERS ...**



SONT ACCEPTES : Tout papier (même glacé)

Journaux
Magazines

Enveloppes papiers
même avec fenêtre plastifiée

Courriers
Lettres



Une couturière modéliste au service de l'habillement
(Ouest-France du 07/05/2018)



Cathia Sanchez vient d'ouvrir Contes et couture.

Depuis quelques semaines, Cathia Sanchez a créé son entreprise, Contes et couture. Titulaire d'un BEP et Bac pro en artisanat et métiers d'art, ainsi qu'un BTS modéliste, Cathia Sanchez a également sept années d'expérience dans la confection et la maroquinerie de luxe. « **Aujourd'hui, j'ai pris la décision de lancer mes propres créations en m'adaptant au style de chacun. Le choix du statut d'auto-entrepreneur va me permettre de tester mon orientation** », déclare-t-elle.

Contes et couture propose des créations uniques sur mesure pour homme, femme et enfant : costume, chemise, robe de mariage classique ou à thème avec accompagnement dans le choix des tissus... Toutes retouches et travaux sur tissus d'ameublement font également partie des services. Cathia Sanchez organise des cours de couture individuels ou en groupe, à domicile.

Contes et couture, tél. 06 75 38 25 78. Site internet : www.contes-et-couture.com.

École Saint-Christophe : 750 € pour Madagascar
(Ouest-France du 21/05/2018)



De gauche à droite, Nicole Pascreau, Yann Ragot, directeur de l'école, et Myriam Baron, adjointe, municipalité.

A la suite de l'opération Bol de riz d'avril dernier et d'un don de l'association parents d'élèves, l'école a remis un chèque de 750 € à Nicole Pascreau, de l'association Ravinal qui intervient à Madagascar. Cette somme permettra de servir 3 125 repas (équivalent de 12 jours et demi) aux enfants de l'orphelinat Adélaïde, à Tananarive (Madagascar)

Une marche pour surmonter le handicap
(Ouest-France du 25/05/2018)



droite réduit à 40 %. À 42 ans, ne pouvant plus travailler, il va commencer une longue période de rééducation. Il a organisé, pour dimanche, une marche

avec deux circuits (8 et 13 km) sur les voies communales, où il tentera les 13 km.

Aujourd'hui, « **ce n'est pas un anniversaire que je veux fêter, mais simplement montrer comment j'ai pu surmonter et vivre avec mon handicap. Grâce à ma famille, ma compagne qui m'a toujours soutenu, mes amis et le club de la Marche chauchéenne, pour une marche d'une heure que je pratique régulièrement le mardi** ».

Dimanche 27 mai, à 8 h 15, au foyer Soleil, départ et arrivée de la marche pour encourager Gérard Tétaud. Ouvert à tous, pas d'inscription, les éventuels dons seront à l'intention de la Maison Perce-Neige.

Départ du directeur de Familles rurales

(Ouest-France du 30/05/2018)



Agnès Milliot, Kévin Guilloux, Lucie Bourasseau et Marianne Barré.

Kévin Guilloux, directeur de l'association depuis 2013, a quitté ses fonctions courant mai pour travailler sur le même poste dans une autre commune. Familles rurales a créé depuis 2014 de nombreux services, grâce à son directeur et aux bénévoles investis dans ces projets : les activités culturelles (éveil musical, guitare, théâtre et multisport), les activités jeunesse, le service pré-ados et l'accueil jeunes.

Pour la succession de Kévin Guilloux, le conseil d'administration a proposé aux salariés déjà présents dans la structure de développer leurs compétences et leurs fonctions en accédant à des postes à responsabilités plus importantes. Lucie Bourasseau deviendra la directrice de l'association et de l'accueil de loisirs et, pour l'accompagner dans ses fonctions, Marianne Barré deviendra directrice adjointe et responsable jeunesse.

Agnès Milliot, la présidente de Familles rurales, a tenu à remercier Kévin Guilloux « pour votre investissement et votre professionnalisme. Nous vous souhaitons une bonne continuation riche de grands projets ».

L'association s'est dite rassurée et enthousiaste pour la suite, grâce à l'équipe qui prend le relais.

Il a marché contre le handicap
(Ouest-France du 31/05/2018)



Gérard Tétaud ouvre la marche avec les encouragements de marcheurs venus l'accompagner pour son défi.

Objectif atteint pour Gérard Tétaud : dimanche matin, ils étaient plus de 100 marcheurs à avoir répondu à son appel et à l'accompagner dans les deux parcours de 8.5 et 13 km dans la commune.

Victime il y a 10 ans jour pour jour, d'un grave accident en tant que passager d'une voiture et handicapé avec une invalidité de 80% depuis, il a organisé cette marche pour démontrer qu'il met tout en œuvre pour surmonter son handicap. Il l'a démontré avec sa famille

Distribution du prochain bulletin les 14 et 15 Juillet 2018. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail avant le Samedi 07 Juillet 2018.

